

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-072BIS

---

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : M. Yves COURTOT - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT

Pouvoir de :

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Franck LALIGANT à M. Philippe CHAUCHOT

Mme Yvette CHAUCHEFOIN à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 13

**OBJET : AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DE LA TRAVERSÉE (RD 977BIS) – SECTION NORD : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Suite à une erreur matérielle, le conseil municipal modifie la présente délibération comme suit.

Vu la délibération n°2021-080 approuvant l'opération d'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Vu la délibération n°2022-003 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Ingénierie Côte d'Or (ICO) pour l'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg ;

Considérant que ce projet est inscrit dans la stratégie de revitalisation à l'axe 3 du programme « Petite Ville de Demain » dont la commune est lauréate ;

Considérant que des aménagements de sécurité doivent être réalisés pour modérer la vitesse des véhicules et sécuriser les abords de la RD977 bis ;

Considérant le souhait de développer des mobilités douces sur la commune et de repenser le stationnement existant ;

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-072BIS

---

Considérant la volonté de poursuivre la mise en valeur du bourg et son cadre de vie ;

Considérant la définition d'un programme de travaux pluriannuel en trois sections distinctes : section sud (de la Poste jusqu'à l'entrée d'agglomération sud) en 2023, section nord (de l'église jusqu'au rond-point du stade) en 2024 et section Rue Pasteur (de l'intersection avec la RD 977 bis jusqu'au collège) ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :

- 1) Adopter le principe de l'opération d'aménagements des espaces publics de la traversée RD 977 bis pour les deux sections d'un montant estimatif de 1 528 941,12 € HT, soit des dépenses réparties comme suit :

	<b>Montant HT</b>
Missions de maîtrise d'œuvre	157 525,00 €
Plans topographiques	14 250,00 €
Diagnostics	4 553,00 €
Coordination SPS (sécurité, protection, santé)	7 000,00 €
Travaux d'aménagement des espaces publics – section nord	1 345 613,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 528 941,12 €</b>

- 2) Adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération pour la section nord comme suit :

<b>Montant des travaux HT</b>	<b>1 372 141,12 €</b>
Conseil Départemental de la Côte d'Or – Contrat Grand Projet Côte d'Or 2024	500 000,00 €
Etat – DSIL	224 612,89 €
Agence de l'Eau Seine Normandie – Appel à projet désimperméabilisation	250 000,00 €
Etat – Appel à projet « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables »	248 540,00 €
Fonds propres de la commune : 20 %	305 788,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 528 941,12 €</b>

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-072BIS

---

- 3) Dire que le projet n'a fait l'objet d'aucune acceptation de devis et de commencement d'exécution et s'engager à ne commencer les travaux que lorsque les dossiers de demande de subvention seront déclarés complets ;
- 4) Solliciter le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif Contrat Grand Projet Côte d'Or en 2024 ;
- 5) Ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- 6) Solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de la DSIL programmation 2024 ;
- 7) Solliciter le concours de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de l'Appel à projet désimperperméabilisation ;
- 8) Solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de l'Appel à projets « Fonds mobilités actives – aménagements cyclables » ;
- 9) Demander à bénéficier de l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- 10) Attester de la propriété communale du bien objet du projet ;
- 11) Inscrire les crédits au budget dans la section d'investissement ;
- 12) Autoriser le Maire à intervenir et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération ainsi qu'aux demandes de subvention auprès des financeurs ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :  
M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. Yohann MORTIER-JEANNIN.